

REGISTRE DE SECURITE PLONGEE

- B. O. 96-859 -

(Référence : Arrêté du 11 juillet 1998)

ANNEE 200

BATEAU ENEZ-DU BRA 11682

NOMBRE DE PLONGEURS AUTORISES : 13

VERIFICATION ARMEMENT SECURITE PLONGEE :

- V. H. F. VERIFIEE LE :
- TROUSSE DE SECOURS :
 - DATE PEREMPTION ASPIRINE EN POUDRE :
 - DATE PEREMPTION ANTISEPTIQUE LOCAL :
 - EAU DOUCE POTABLE CHANGEE LE :
 -
 -
- COUVERTURE ISOTHERMIQUE :
- BAVU AVEC SAC RESERVE D'OXYGENE :
- BOUTEILLE D'OXYGENE AVEC MANO DETENDEUR ET TUYAU DE RACCORDEMENT :
- RESERVE D'OXYGENE
 - PRESSION DES BOUTEILLES D'OXYGENE AU :
 -
 -
- JEU DE TABLES DE PLONGEE :
- TABLETTE DE NOTATION :
- PAVILLON DE SIGNALISATION :
- MOYEN DE RAPPEL DES PLONGEURS EN IMMERSION :
 - DATE DE PEREMPTION DES PETARDS DE RAPPELS :
 -
 -
- BRIQUET

L'EMBARQUEMENT È BORD DU MATERIEL DE SECURITE SPECIFIQUE PLONGEE EST SOUS LA RESPONSABILITE DU DIRECTEUR DE PLONGEE.

- BOUTEILLE D'AIR DE SECOURS EQUIPEE

Le responsable des vérifications

Le Président de la Section Plongée